

### Délibération **2022 CS 40** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : LA THOMASSINE – RENOVATION DE LA SALLE PEDAGOGIQUE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 mai 2022, se sont réunis à la Salle Village de vacances le Domaine du Grand Luberon à Céreste, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 60 votants :
- 43 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents
- 15 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Marion MAGNAN, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APPUZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Jean-Claude OBER, Jean-François LOVISOLO, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Solange FOUVET à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Catherine NOLLET à Madame Monique CHABAUD  
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN  
Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET  
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

##### **Monsieur**

Serge VANNEYRE à Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO  
Jean-Pierre GERAULT à Madame Charlotte CARBONNEL  
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Richard ROUZET à Monsieur Roland GIRAUD  
Christophe MADROLLE à Monsieur Jean AILLAUD  
Pascal RAGOT à Madame Valérie PEISSON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [t](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Béatrice VINCENT, Sabrina CAIRE, Karine MASSE, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Jacqueline BOUYAC, Amélie JEAN, Béatrice GRELET

**Monsieur**

Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Patrick MERLE, Kévin ROLANDO, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Pierre FISCHER, Jean-Pierre RICHARD

**Etaient absents :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Laurence LE ROY, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

**Monsieur**

Lionel MORARD, Marc DUVAL, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Georges FAUCOUNEAU, Théo FONTAINE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Philippe RIVET

**Etaient présents sans voix délibérative :**

**Madame** Sylvia STEINLE

**Monsieur** Dominique DAMIANO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.1.4 « intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;

Vu la délibération 2022 CS 13 du Comité syndical du PNR du Luberon du 1<sup>er</sup> février 2022 ayant pour objet la convention de gestion de la Thomassine ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Comité de Programmation LEADER réuni le 3 mars 2022 :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le projet ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté ;

Poste de dépenses	Montant HT	Aides publiques (FEADER et contreparties nationales)	Participation du PNR du Luberon (crédits)
Travaux de rénovation	61 505 €	55 354, 50 €	6 105, 50 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 505 €</b>	<b>55 354, 50 €</b>	<b>6 105,50 €</b>

- **PROCEDER** aux investissements ici envisagés pour la salle pédagogique de La Thomassine ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer toutes pièces utiles afférentes au projet et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220510-2022CS40-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI